

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°25/2016

OBJET : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 6

Pouvoirs : 5

Votants : 22

SÉANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjoint,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur Christian GORACCI, Adjoint aux Finances, Rapporteur, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2016, il y a lieu de procéder à des changements d'imputation.

Par conséquent, il propose de procéder aux modifications présentées dans le tableau ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Titres annulés	673	108.00		
Frais fonctionnement écoles Valbonne 2012-2013	657348	5.503,80		
Dépenses imprévues	022	-5.611,80		
TOTAUX		0		

SECTION INVESTISSE MENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Frais échange terrain avec Costamagna	2111-173	896		
Achat cuisine pour appartement 7 rue Castelet	2313-248	1.495		
Aménagement musée dans maison San Bastian	2313-500	4.200		
Dépenses imprévues	020	-6.591		
TOTAUX		0		

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le